

Notre Barème d'honoraires

Jusqu'à 150 000 €	9000 € TTC
De 150 000 € à 290 000 €	6% TTC
De 291 000 € à 350 000 €	5% TTC
A partir de 351 000 €	4.5% TTC



Nos honoraires pour les terrains constructibles

8% TTC de la valeur du bien

Nos honoraires sur les locaux

15% TTC de la valeur du bien

Nos honoraires pour le service location

Etant situé dans une zone dite non tendue : (loi Alur décret n°2014-890 du 1 aout 2014)

*Le montant d'honoraires maximum pouvant être imputé au locataire et relatif à la location, prestation de visite, constitution du dossier sont de 8 € TTC par m² de surface habitable.

*Les prestations de réalisation de l'état des lieux sont fixées à 3 € TTC par m² de surface habitable quelle que soit la zone concernée.

Nos honoraires de gestion

A partir de 4% HT du loyer encaissé**+ garantie loyers impayés 3% TTC
(Soit 4.8% TTC+ 3%TTC de prime d'assurance)